

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

jeudi, 31 mars , 2016

<http://ville-nangis.fr/grands-projets-amenagement-nangis/revision-du-plan-local-durbanisme-plu/>

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document à caractère réglementaire, il définit les grandes orientations d'aménagement et d'utilisation des sols. Mais c'est avant tout l'expression d'un projet politique, au sens noble du terme, pour le projet de ville, projet urbain.

Le PLU organise le développement d'une commune en fixant les règles d'urbanisme : zones constructibles, prescriptions architecturales, ... Il a été institué par la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (loi SRU) du 13 décembre 2000. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS). C'est le document d'urbanisme le plus important.

En trois décennies, les villes se sont métamorphosées : elles se sont étalées, divisées entre lieux de vie, de travail, de commerce, de loisirs, ... favorisant l'usage de la voiture, et engendrant des phénomènes de ségrégation et de coûts d'installation et de maintenance des réseaux insupportables.

C'est ce constat et la volonté de promouvoir un développement urbain plus solidaire et plus durable qui a guidé l'élaboration de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains et la création du Plan Local d'Urbanisme. Le PLU organise le développement d'une commune en fixant les règles d'urbanisme de tout ou partie du territoire en tenant compte des nouvelles exigences environnementales.

Le PLU est un document qui exprime un véritable projet de Ville. Il définit le projet global d'aménagement de la commune dans un souci de développement durable. Son but est de rechercher un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels, dans une perspective de développement durable, et de tenir compte des nouvelles préoccupations : renouvellement urbain, habitat et mixité sociale, diversité des fonctions urbaines, activités économiques, transports et déplacements.

La révision du PLU a été approuvée par le Conseil municipal le 5 mars 2018 et est applicable depuis le 12 avril 2018. Pour le consulter : <https://drive.google.com/drive/folders/1G6iPqo-YhY5ggeNECYK2DRPzzZp2QQne?usp=sharing>

Pour en savoir plus : <http://www.outil2amenagement.certu.developpement-durable.gouv.fr/tout-sur-le-plan-local-d-urbanisme-plu-en-4-fiches-a536.html>

Consulter l'atlas territorial de Nangis en cliquant sur l'image, et ses présentations au format PDF lors :

- du [conseil municipal du 23 mai 2016](#) ;
- du [conseil municipal du 13 juin 2016](#) ;

- de la [réunion avec les personnes publiques associées du 20 juin 2016](#).

En libre consultation :

- [Projet d'aménagements et de développement durable \(PADD\) daté de juin 2017](#) ;
 - [Rapport de présentation du projet en date de juin 2017](#).
-